



# **PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 8 JUIN 2023**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 8 JUIN 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTISTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, Mme Corinne JOUVE, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**REPRESENTES :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Patrice CAZAUX, M. Robert BENEVENTI ayant donné pouvoir à Mme Delphine GROSSO, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Josy CHAMBON ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, M. Laurent JEROME ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, M. Arnaud LATIL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis MASSON, Mme Amandine LAYEC ayant donné pouvoir à Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, M. Christophe MORENO ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, Mme Virginie PIN ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL.

**ABSENTS :**

Mme Basma BOUCHKARA, Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN, Mme Valérie RIALLAND.

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2023.....</b>	<b>8</b>
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 4 MAI 2023.....</b>	<b>8</b>
<b>N° 23/06/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>11</b>
<b>N° 23/06/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>13</b>
<b>N° 23/06/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>14</b>
<b>N° 23/06/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>15</b>
<b>N° 23/06/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>16</b>
<b>N° 23/06/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>16</b>
<b>N° 23/06/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>17</b>
<b>N° 23/06/008 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>18</b>
<b>N° 23/06/009 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>19</b>
<b>N° 23/06/010 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>20</b>
<b>N° 23/06/011 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>21</b>

N° 23/06/012	BUDGET ANNEXE DSP EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	21
N° 23/06/013	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	22
N° 23/06/014	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	22
N° 23/06/015	BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	23
N° 23/06/016	BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	23
N° 23/06/017	BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	23
N° 23/06/018	BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	24
N° 23/06/0/019	BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	24
N° 23/06/020	BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	25
N° 23/06/021	BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022.....	25
N° 23/06/022	BUDGET ANNEXE DSP EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	26
N° 23/06/023	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	26
N° 23/06/024	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022.....	27

N° 23/06/025	BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	28
N° 23/06/026	BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	29
N° 23/06/027	BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	29
N° 23/06/028	BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	30
N° 23/06/029	BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT LEVANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022.....	31
N° 23/06/030	BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	31
N° 23/06/031	BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....	32
N° 23/06/032	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR "CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLES CONDORCET, REYNIER ET REFECTOIRE COMMUN" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	33
N° 23/06/033	AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITÉ N°20CONC01 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 DE LA PLAGE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES .....	34
N° 23/06/034	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ...	34
N° 23/06/035	BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2022 .....	35
N° 23/06/036	MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA CRAU .....	36
N° 23/06/037	CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'EPCC OPERA TPM – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	36
N° 23/06/038	RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2021 .....	37
N° 23/06/039	PARC PRIVÉ - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/06/152 DU 28 JUIN 2022 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA	

**RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N°1 MODIFIE - AUTORISATION DE SIGNATURE.....38**

**N° 23/06/040 AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA METROPOLE TPM - PROLONGATION DE LA DUREE TRANSITOIRE DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL INFORMATIQUE GENESIS POUR LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENDE (FSL) ET LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) .....39**

**N° 23/06/041 CONVENTION DE VERSEMENT DES AIDES ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE AU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE .....40**

**N° 23/06/042 ADOPTION DES STATUTS DE LA REGIE METROPOLITAINE DE L'EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023.....40**

**N° 23/06/043 AVENANT N°1 - CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU TRAITEE PAR LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE A LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE .....41**

**N° 23/06/044 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS.....42**

**N° 23/06/045 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA CRAU.....42**

**N° 23/06/046 22DSP03 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR EST COMPRENANT LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, HYERES-LES-PALMIERS ET LA CRAU .....43**

**N° 23/06/047 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/02/15 DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 FEVRIER 2022 - INCORPORATION D'OFFICE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LA GARDE .....43**

**N° 23/06/048 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE – 2024-2028 – AUTORISATION DE SIGNATURE.....44**

**N° 23/06/049 VILLE D'OLLIOULES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....45**

**N° 23/06/050 VILLE DE LA GARDE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....46**

<b>N° 23/06/051</b>	<b>VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....</b>	<b>47</b>
<b>N° 23/06/052</b>	<b>VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°4 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>48</b>
<b>N° 23/06/053</b>	<b>MODIFICATIONS DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS DES PISCINES DE LA BASE NATURE ET SPORT DU VALLON DU SOLEIL DE TPM.....</b>	<b>50</b>
<b>N°23/06/054</b>	<b>APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION COMPLEMENTAIRE POUR LA REALISATION D'UN PRPROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA METROPOLE TPM .....</b>	<b>51</b>
<b>N°23/06/055</b>	<b>CONVENTION QUADRIPARTITE N° 9 ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 AU 31 JANVIER 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>54</b>

*La séance est ouverte à 9 h 10 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN,  
Président de la métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. LE PRÉSIDENT**.- La séance est ouverte et je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Béatrice Veyrat-Masson. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est donc désignée et désignée pour bien vouloir procéder à l'appel des membres.

**Mme VEYRAT-MASSON**.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRÉSIDENT**.- Merci beaucoup. Le quorum est, je pense, atteint et l'on peut valablement délibérer.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2023**

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 4 MAI 2023**

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mai. S'il n'y a pas d'observations, on considère donc qu'il est approuvé.

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis cette séance-là.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**M. LE PRÉSIDENT**.- Aujourd'hui, les délibérations sont essentiellement des délibérations financières et notre collègue Ange Musso va avoir un long parcours et on le remercie par avance, mais vous me permettez, avant de sortir de la séance, comme le veulent le texte ou les traditions, on peut hésiter, parce que l'interprétation de l'article du code des collectivités est très ambiguë, avant de sortir, de laisser la présidence au premier vice-président Robert Cavanna, je voudrais faire quelques réflexions générales.

Première réflexion, nous allons pour la première fois ne pas avoir à distinguer dans nos votes le compte administratif et le compte de gestion, ce qui était une habitude un peu originale, puisque l'on votait par obligation le compte de gestion avant le compte administratif, ce que disaient les textes, alors que le compte de gestion, il faut vérifier qu'il est en accord avec le compte administratif !



Déjà, il y avait une difficulté qui est ainsi résolue, mais cela emporte quand même une conséquence qui n'est pas inintéressante, c'est que le vote que l'on va exprimer est un vote qui portera aussi bien sur l'ordonnateur, le Président qui a présidé pendant la durée de 2022, mais aussi le comptable public, puisque désormais dans ce Compte Financier Unique, c'est aussi bien pour l'ordonnateur et le comptable que les chiffres soient jugés.

Dois-je sortir ? Je vais sortir car, quand il y a une ambiguïté il vaut mieux prendre le principe de précaution, mais permettez-moi quelques réflexions d'abord pour dire que l'objet de ce Compte Financier Unique n'est pas d'avoir un avis sur l'orientation politique et budgétaire. Cette orientation, ces choix philosophiques ou politiques ont été définis au moment du vote du budget, notamment du budget primitif. Ici, ce que l'on juge, c'est la qualité de l'exécution du budget ainsi que le niveau des différents ratios, de différentes variables qui permettent d'apprécier la qualité de la gestion budgétaire. J'ai donc presque envie de dire que c'est un vote plus technique que politique, même si je n'ignore pas que les deux variables peuvent engendrer la décision.

Quels sont les juges de paix qui doivent dicter peut-être l'appréciation ? Je crois qu'il y en a deux : le niveau de l'épargne brute et la capacité de désendettement, c'est-à-dire le rapport entre la dette et l'épargne qui démontre en combien d'années l'on pourrait éventuellement rembourser cette dette.

Le niveau de l'épargne (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) est élevé ; je dois dire d'ailleurs qu'il n'a jamais été aussi élevé dans la Métropole, en hausse de près de 8 % par rapport à 2021. Il y a tout un ensemble de faits et de considérations qui le justifient : en termes de dépenses, il y a bien entendu des dépenses qui ont parfois beaucoup augmenté, comme les dépenses à caractère général de près de 9 %. C'est ce que nous avons tous connu dans nos Communes avec l'augmentation du coût de l'énergie, la collecte des déchets par exemple, ce sont les charges de gestion courante qui progressent de 10 %, mais ce qui me paraît devoir être retenu, c'est la façon dont ont été tenues les dépenses de personnel. Ces dépenses de personnel n'augmentent que de 3,4 % alors qu'il y a eu, chacun le sait, l'augmentation du point d'indice de la Fonction publique pour les catégories C d'une part, et le fameux Glissement Vieillesse Technicité d'autre part, qui est de 2 % par an en général ; donc 3,4 %, c'est que nous avons été rigoureux en la matière et je voudrais d'ailleurs le confirmer en disant que les effectifs de la Métropole étaient de 2 413, soit 10 de moins qu'en 2022, c'est donc une approche qui est rigoureuse.

Ce bon résultat de l'épargne est dû aussi à des recettes de fonctionnement qui ont augmenté, pour différentes raisons :

- il y a d'abord eu une forte augmentation de la fraction de TVA qui est désormais donnée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, une activité économique forte et donc une TVA élevée : plus de 10 % d'augmentation pour cette part de revenus.

- C'est une revalorisation des bases fiscales, hors la loi de finances, qui a été significativement moins importante que celle dont on bénéficiera en 2023, mais qui était déjà de 3,5 %. Je vous rappelle que l'on avait pris la décision collective d'augmenter la taxe sur le foncier bâti d'un point, la passant de 4 à 5 %.

C'est donc une épargne brute importante, traduction d'une bonne gestion de fonctionnement et garantie de la possibilité d'investir en autofinancement largement les investissements, puisque l'autofinancement est lié à cette épargne courante, mais aussi aux résultats cumulés qui n'est rien d'autre que l'épargne résiduelle des années précédentes.

Grâce à ce niveau d'épargne élevé et à ce résultat cumulé, on n'a pas à fortement emprunter, et ainsi la capacité de désendettement de la Métropole est assez remarquable, de 4,8 ans, quand on sait que le seuil d'alerte pour les finances publiques est de l'ordre de 11 à 12 années. Il y a donc une marge importante. Il y a, parce que c'est logique d'emprunter quand on fait des investissements à long terme, un emprunt qui est réalisé chaque année, mais de façon très modérée, ce qui nous permet d'avoir une très bonne santé financière.

Je voulais faire ces observations parce que c'est un sujet qui ne m'indiffère pas à titre personnel, je les résume : l'épargne est élevée, la capacité de désendettement est remarquable et le niveau d'investissement a été important, ce qui est, je crois, une réponse utile à la volonté des villes de se développer.

Ces précisions apportées, je vais demander à Ange Musso de se préparer après que j'aie laissé la Présidence à Robert Cavanna, si vous l'acceptez, puisqu'il faut désigner le président qui va me remplacer.

Je propose donc Robert Cavanna pour exercer cette présidence pendant les comptes financiers uniques. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Robert, on se retrouve tout à l'heure, si tu veux bien prendre cette Présidence.

**M. CAVANNA**.- Oui, Monsieur le Président.

*(Sortie du président Giran qui laisse la présidence de séance à M. Cavanna)*

Mes chers collègues, je cède la parole à M. Ange Musso qui va nous présenter les comptes financiers uniques de la Métropole, les nombreux comptes financiers uniques de la Métropole.

**N° 23/06/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Compte Financier Unique de l'exercice 2022 pour notre Métropole présente un excédent de fonctionnement de 28 777 525,28 € en fonctionnement et en investissement un excédent de 8 507 173,21 €.

Il convient d'ajouter à l'excédent de fonctionnement le résultat excédentaire de 2021, ce qui donne un résultat cumulé de 39 158 284,57 € ; en investissement, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021, ce qui donne un résultat cumulé en déficit de 13 277 124,78 €.

Il convient ensuite d'intégrer les restes à réaliser et on obtient pour 2022 un déficit en investissement de 2 400 673,03 € et donc un résultat net cumulé de clôture 2022 excédentaire de 36 757 611,49 €.

**M. CAVANNA**.- Mes chers collègues, y a-t-il des observations ?

**M. NAVARRANNE**.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, je regrette de le faire en son absence, mais je ne partage pas l'avis du président Jean-Pierre Giran sur l'analyse de ce nouveau type de compte. Si le compte de gestion, lui, est effectivement la faculté que nous avons de juger des équilibres, et je rappelle que notre collectivité, comme toutes les collectivités locales, est obligée de présenter des comptes à l'équilibre, à la différence de l'État qui d'ailleurs en profite bien, surtout en ce moment, en revanche, ce qui était le distingué du compte de gestion, le compte administratif appelle une lecture politique. Si effectivement les grandes orientations sont déterminées au moment du vote du budget, le compte administratif présente l'exécution de ce budget et donc les choix politiques.

Le Président Giran a oublié un élément qui a présenté l'équilibre de ces comptes, c'est celui du levier fiscal qui a été durement augmenté pour ceux qui paient la taxe foncière dans notre Métropole, les propriétaires, puisque je rappelle que dans ce compte administratif, c'est l'augmentation de 25 % de la part de la taxe foncière qui avait été adoptée pour présenter ces comptes en équilibre, c'est-à-dire qu'on a actionné, on a aggravé le levier fiscal pour pouvoir équilibrer les budgets de cette Métropole l'an passé, ce que l'on retrouve dans le compte administratif : plus 25 %. Nous avons débattu de cela, nous avons voté contre, cela justifie aussi de voter contre cette délibération, même si elle présente encore une fois le compte administratif et le compte de gestion mélangés, et que sur le compte de gestion, il n'y a pas de problème particulier pour nous.

Le Président Giran a aussi oublié de rappeler que la TVA, la fraction de TVA qui bénéficie à la Métropole n'est pas qu'une question de dynamique économique, elle est aussi une question d'inflation. Lorsque le prix de nos produits augmente, la part de TVA que nous encaissons augmente du même ordre et donc dans les deux cas, sur le levier fiscal et sur la partie de TVA, c'est sur le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole que nous avons équilibré nos budgets. Ce n'est pas issu d'une gestion totalement rigoureuse, même s'il y a de la rigueur, mais c'est sur la poche, sur le porte-monnaie, c'est toujours plus sur le porte-monnaie de nos administrés que nous parvenons à équilibrer ces budgets. Le compte administratif 2022, c'est plus 25 % de part de taxe foncière, et c'est la dure inflation subie par nos compatriotes qui permet de présenter l'équilibre du compte.

Et puis il y a les choix politiques, et permettez-moi de terminer là-dessus, que nous ne partageons pas. Le Rassemblement National ne partage pas la politique de la ville telle qu'elle est pratiquée et telle qu'elle est financée dans le compte administratif, notamment en matière de subventions à un certain nombre d'associations dont l'idéologie les porte souvent à soutenir une immigration massive et incontrôlée qui rend la situation toujours plus difficile pour nos habitants.

Nous n'avons pas partagé non plus votre prudence extrême en matière de politique de logements sociaux, le refus que vous aviez eu de mener le bras de fer avec l'État dans le financement de garanties, enfin dans l'adoption de garanties d'emprunt qui, selon nous, auraient dû constituer le bras de fer avec l'État pour pouvoir permettre une gestion plus logique en matière de logements sociaux à l'échelle de notre Métropole.

Nous n'avons pas partagé totalement votre politique culturelle ; je rappelle qu'en 2022, à Hyères, grâce aux financements culturels de la Métropole sur lesquels l'ancien Président disait qu'il ne fallait jamais regarder les programmations culturelles que l'on finançait. Pourtant, en matière d'argent public, quand on met 1 €, 10 €, 100 000 € d'argent public, on doit regarder ce qui est fait avec, y compris en matière culturelle. Nous n'avons pas partagé par exemple, et certains d'ailleurs d'entre vous qui ne partagent pas nos opinions politiques n'ont pas non plus apprécié, les poupées gonflables porno soft de la Villa Noailles, y compris sur la grande place de Hyères, la place Clemenceau ; non, le porno soft avec l'argent public n'est pas, selon nous, une bonne rigueur des deniers de nos administrés.

Nous ne partageons pas la politique de transport qui est la vôtre, même s'il faudra que le BHNS se fasse, puisque c'est la seule option que vous avez choisie, et il faut améliorer un peu le transport public dans notre Métropole, mais là non plus, nous n'avons pas partagé ce choix.

L'adoption de cette délibération comporte, hélas peut-être pour vous, si vous souhaitiez une unanimité, un vote politique, un choix politique et avec ce que nous avons énuméré, nous sommes obligés d'expliquer que ce vote sera un vote contre, même si, encore une fois, sur la question purement comptable, nous n'avons pas d'observations à porter. Je vous remercie de votre attention.

**M. CAVANNA**.- Monsieur Navarranne, vous ne partagez pas nos choix politiques, ce n'est pas un scoop et nous en sommes flattés. Ceci étant, je trouve que le Président Giran n'a rien oublié ; il a bien précisé que le document dont il est question aujourd'hui, c'est la façon dont on a exécuté le budget. A l'occasion de ce budget, les orientations politiques ont été définies, nous en avons discuté, nous en avons débattu, vous l'avez-vous-même reconnu et vous n'étiez pas d'accord, certes, mais il a été voté.

Aujourd'hui, on se contente de vérifier si ce qui a été voté lors du budget général a bien été exécuté, et cela a été le cas. Vous évoquez l'inflation, la TVA qui gonfle nos recettes parce qu'il y a l'inflation. Que voulez-vous que le Conseil métropolitain y fasse ?

**M. VIALATTE**.- Et dans le même temps, cela gonfle nos dépenses.

**M. CAVANNA**.- Je veux donc dire qu'à mon sens le Président Giran n'a rien oublié. Il a bien défini le cadre dans lequel nous intervenons ce matin pour le vote de ce CFU nouvelle mouture.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 3**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI,  
Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN.**

*(Adoption à la majorité).*

**N° 23/06/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS APPROBATION DU  
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Nous allons passer au budget annexe transport, l'approbation du Compte Financier Unique. Notre CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 20 375 205,85 €.

Il faut rajouter au fonctionnement le déficit de 1 510 € constaté à la clôture 2021.

A l'excédent d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2021, ce qui donne un résultat cumulé de 25 244 484,25 € en investissement.

Ensuite, il convient d'intégrer les restes à réaliser, en dépenses et en recettes, ce qui porte le résultat final d'investissement à un excédent de 46 746 964,55 €.

Le résultat net cumulé de clôture est donc excédentaire de 46 745 454,55 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y en a pas, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 3**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI,  
Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN.**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie. On poursuit avec le Parc d'Activités Marines.

**N° 23/06/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent d'investissement de 571 290,76 €.

On avait un excédent 2021 en investissement reporté, ce qui donne un résultat de clôture de 1 929 398,39 €. Il convient de tenir compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, et l'on a un solde de restes à réaliser positif de 282 909,86 € et donc un résultat net de clôture pour 2022 qui s'élève à 2 212 308,25 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. S'il n'y a pas d'observations, on peut passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

**N° 23/06/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES  
ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 34 761,95 €.

Il faut rajouter l'excédent en 2021 d'investissement reporté, ce qui porte le résultat de clôture à 121 053,03 €.

Il est nécessaire ensuite de tenir compte des restes à réaliser et on a un solde de restes à réaliser négatif de 58 394,85 € et donc un résultat net de clôture qui s'élève à 62 658,16 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

**N° 23/06/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un déficit de la section d'investissement qui s'élève à 1 603 640 €.

Le solde de fonctionnement reporté est déficitaire de 613 952,12 €, celui d'investissement est excédentaire de 238 823,49 €.

Avec le déficit reporté de 375 128,63 €, le résultat de clôture 2021 s'élève en déficit à 1 978 768,63 € d'investissement. Aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement n'étant à prendre en compte sur ce budget annexe, le déficit cumulé net sur les deux sections se monte pour 2022 à 1 978 768,63 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 5 132 641,04 € et un déficit en investissement de 3 256 514,02 €.

A l'excédent de fonctionnement, il convient d'ajouter l'excédent de 2021, soit 19 957 418,03 €.

Au déficit d'investissement 2022, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021 de 2 637 158,08 €.



Il convient d'intégrer les restes à réaliser en dépenses et en recettes, ce qui nous donne un résultat final d'investissement en déficit de 7 932 772,50 € et un excédent de fonctionnement de 25 090 059,07 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*Monsieur Olivier CHARLOIS entre dans la salle.*

**N° 23/06/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Pour le budget annexe « assainissement non collectif », il n'y a pas d'investissement.

Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 37 979,09 €. Il convient d'ajouter l'excédent 2021 reporté de 23 945,35 €, ce qui donne un résultat net de clôture de 36 875,18 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI,  
Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/008 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**. - Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 664 379,50 € et un déficit d'investissement de 5 811 953,42 €.

Il convient d'ajouter l'excédent de 2021 reporté, ce qui nous donne un résultat cumulé de 4 317 579,87 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021, soit 1 855 101,66 € ; on a donc un déficit de 3 956 851,76 €.

Il convient d'intégrer les restes à réaliser, et on a un résultat final d'investissement qui présente un excédent de 176 048,54 € et donc un résultat net de clôture excédentaire de 4 493 628,41 €.

**M. CAVANNA**. - Merci, Ange. S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI,  
Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/009 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 37 979,09 €, un déficit de la section d'investissement de 91 680,36 €.

A l'excédent de fonctionnement 2022, il convient d'ajouter les résultats de fonctionnement 2021 reportés des budgets annexes « Parcs et aires de stationnement de Six-Fours-les-Plages », « Parcs et aires de stationnement de La Seyne-sur-Mer » intégrés au présent budget 2022, soit 13 704,67 €, ce qui donne un excédent cumulé total de 24 274,42 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent de 2021 reporté des deux parcs de stationnement intégré au budget au 01/01/2022, soit 138 521,30 €, ce qui donne un excédent cumulé en investissement de 46 840,94 €.

Il convient d'intégrer les restes à réaliser, on a un déficit de 176 529,02 € et donc un résultat net cumulé de clôture déficitaire de 152 254,60 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Il faut aller chercher Monsieur le Président Giran, s'il vous plait.

*(Retour du Président Giran)*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci à Robert Cavanna et à Ange Musso, mais l'exercice n'est pas terminé, donc il faudra ressortir. C'est ça ? Je suis bien avec vous, mais à partir du moment où il y avait le compte administratif sur d'autres sujets, je ne vois pas pourquoi il y aurait une exception.

**M. MUSSO**.- Oui, tout à fait, Jean-Pierre, pour les comptes administratifs, mais il faut affecter les résultats d'abord des comptes financiers uniques, ensuite tu ressortiras.

**M. LE PRESIDENT**.- J'entends bien, ce sera un peu une pièce de Feydeau !

Délibération n° 10, budget principal, affectation du résultat du Compte Financier Unique 2022. Monsieur Musso.

**N° 23/06/010 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE  
FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je vous propose d'affecter à la section d'investissement 25 millions d'euros et, à la section de fonctionnement, 14 158 284,57 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Est-ce qu'il y a des observations ?

**M. NAVARRANNE**.- Oui, pardonnez-moi, juste une demande : on a cette délibération remise sur table, elle a donc été modifiée entre celle que l'on a eue dans la convocation et celle que l'on a sur table ? C'est la première question. Quelle est la modification ? Pardonnez-moi, mais je n'ai pas encore comparé les deux. C'était une question de pure forme, peut-être que la réponse apportera une question de fond.

**M. LE PRESIDENT**.- On me dit qu'il y avait une erreur de 100 € qui a été corrigée dans le document mis sur la table. On n'en est pas à 100 € près, mais on a voulu la précision.

**M. NAVARRANNE**.- Merci.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

***(Adoption à l'unanimité).***

C'est donc adopté.

Budget annexe Assainissement, affectation de résultat, Ange Musso.

**N° 23/06/011 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION  
DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- On propose en investissement d'affecter 15 millions d'euros et en fonctionnement 10 090 059,07 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Une abstention. C'est donc approuvé.

Le budget annexe DSP Eau, approbation du compte de gestion de M. le Chef du service de gestion comptable. Monsieur Musso.

**N° 23/06/012 BUDGET ANNEXE DSP EAU APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE  
GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Il est identique au compte administratif que je vais vous présenter plus tard, donc si vous voulez bien, je ne vous le présente pas deux fois.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est cette curiosité que l'on étudie ce qui doit être compatible avec les choses que l'on n'a pas encore étudiées. En confiance donc, je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Budget annexe Eau commune de Six-Fours-les-Plages, compte de gestion.

**N° 23/06/013 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- C'est la même chose.

**M. LE PRESIDENT**.- Même constat, même pari : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/014 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Commune de la Garde, même problème, même solution.  
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/015 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port du Lazaret : même combat. Qui est pour ?  
Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 23/06/016 BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port de Porquerolles. Même chose, compte de gestion.  
On juge un agent comptable. Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 23/06/017 BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC APPROBATION  
DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE  
GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port du Brusac : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/018 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port de Saint-Elme : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Merci.

**N° 23/06/0/019 BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port de l'Ayguade du Levant. Compte de gestion de  
monsieur le chef du service de gestion comptable : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.



**N° 23/06/020 BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port de la Tour Fondue. Approbation du Compte de gestion : qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas de contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 23/06/021 BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE  
GIENS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE  
CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Pour la Madrague de Giens et le compte de gestion : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Ah ! Là, je vais vous quitter, puisque le compte administratif « Annexe DSP Eau » revient en force.

*(Sortie du président Giran qui laisse la présidence de séance à M. Cavanna)*

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Ange, je te recède la parole.

**N° 23/06/022 BUDGET ANNEXE DSP EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Merci.

Le compte administratif du budget annexe DSP Eau présente un excédent de fonctionnement de 1 271 341 € et un déficit en investissement de 2 028 346,08 €.

Il convient d'ajouter à l'excédent 2022 l'excédent de fonctionnement 2021, ce qui nous donne un excédent cumulé total de 4 341 785,77 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021, ce qui donne un excédent cumulé total de 3 104 560,92 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser et on a donc un résultat excédentaire de clôture de 7 446 346,69 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/023 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Eau de la commune de Six-Fours-les-Plages. Le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 1 880 156,72 €, un excédent de la section d'investissement de 182 300,69 €.

Il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement de 2021 de 619 790,88 € et, en investissement, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement, ce qui nous donne un excédent cumulé de 1 443 618,60 €.

Je précise qu'en fonctionnement, le déficit est dû parce que le budget ayant été supprimé, un autre a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais on n'a pas eu sur 2022 les quinze jours en janvier nécessaires pour passer des écritures. De ce fait, on n'a pas pu faire de rattachements, il est donc amputé de ces rattachements en charges et en produits. C'est pour cela que, suite à des années d'investissement en fonctionnement, on a un déficit de fonctionnement, mais il est juste transitoire.

Comme il n'y a pas de restes à réaliser, on a un résultat net cumulé de clôture excédentaire de 183 252,76 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/024 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Eau de la commune de La Garde présente un déficit de fonctionnement de 50 401,11 € et un déficit de la section d'investissement de 16 620,63 €.

Il faut rajouter l'excédent de fonctionnement 2021 pour 1 430 446,83 €, ce qui nous donne un résultat cumulé de 1 380 045,72 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021, ce qui nous donne un déficit cumulé de 453 350,36 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a donc un résultat excédentaire de 926 695,36 € qui est, lui aussi, amputé des rattachements.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/025 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET VOTE DU  
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe du port du Lazaret : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 202 952,70 €, un excédent de la section d'investissement de 10 182,02 €.

Il faut rajouter en investissement le déficit de l'année 2021, ce qui nous donne un résultat d'investissement excédentaire de 19 298,77 € et donc un résultat excédentaire de clôture de 222 251,47 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/026 BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Port de Porquerolles : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 929 486,36 €, et un excédent d'investissement de 80 292,59 €.

Il convient d'ajouter au fonctionnement l'excédent de 2021, ce qui porte un excédent cumulé de 5 553 226,09 €.

A l'excédent d'investissement 2022, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021, ce qui nous donne un excédent cumulé total de 744 172 € en investissement.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a donc un résultat net cumulé de clôture excédentaire de 6 297 398,09 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/027 BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe du Port du Brusc. Le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 915 099,79 €, un excédent d'investissement de 648 809,29 €.

Il faut rajouter l'excédent de fonctionnement, ce qui nous donne en fonctionnement un excédent de 1 589 778,86 €.

Il convient d'ajouter en investissement l'excédent d'investissement 2021, ce qui nous donne un excédent de 1 404 007,32 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a donc un résultat de clôture excédentaire de 2 993 786,18 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/028 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME VOTE DU  
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Port de Saint-Elme : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 42 809,56 €, un déficit d'investissement de 142 046,11 €.

A l'excédent de fonctionnement 2022, il faut rajouter l'excédent de fonctionnement 2021 de 37 944,91 €.

Au déficit d'investissement 2022, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021 de 19 902,71 €, ce qui nous donne un résultat net de clôture déficitaire de 119 139,26 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/029 BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT  
LEVANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Port de l'Ayguade du Levant : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 39 503,55 € et un déficit d'investissement de 41 410,90 €.

A l'excédent de fonctionnement, il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2021 de 76 604,52 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021 de 6 611,11 €, ce qui nous donne un résultat cumulé net de clôture excédentaire de 68 086,06 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/030 BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE VOTE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le port de la Tour Fondue : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 802 523,53 € et un déficit d'investissement de 630 020,45 €.

Il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2021 de 229 036,30 €.

En investissement il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021 de 544 380,68 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a un résultat net de clôture déficitaire de 142 641,30 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/031 BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE  
GIENS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Port de la Madrague de Giens : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 103 830,14 € et un déficit d'investissement de 48 624,62 €.

Il faut rajouter au fonctionnement l'excédent 2021 de 93 115,91 €.

En investissement, il faut ajouter le déficit 2021 de 9 099,27 €.

On a donc un résultat net de clôture excédentaire de 139 222,16 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,**



**Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Monsieur le Président Giran reprend la séance.

*(Retour du Président Giran)*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Dans tous les cas, les Comptes administratifs d'Hubert Falco ayant été adoptés, je m'en réjouis et je félicite mon prédécesseur.

Délibération 32, avenant n° 1 à la convention du fonds de concours à la ville de Six-Fours-les-Plages pour construction des écoles maternelles Condorcet, Reynier et réfectoire commun.

Ange Musso.

**N° 23/06/032 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR "CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLES CONDORCET, REYNIER ET REFECTION COMMUN" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est très simple : la commune de Six-Fours a obtenu un fonds de concours pour une cuisine centrale. La Commune a demandé de réaffecter ce fonds, c'est-à-dire qu'il ne sera pas versé deux fois ; il n'est pas versé pour la cuisine centrale, il est versé pour la réfection des nouvelles écoles.

Cela fait donc un fonds de concours global de 3 721 655 € pour la commune de Six-Fours-les-Plages, c'est simplement le cumul de deux années.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Avenant n° 1 au sous-traité relatif à l'exploitation du lot de plage n° 1 de la plage de la Coudoulière à Six-Fours-les-Plages ; Ange Musso.

**N° 23/06/033 AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITÉ N°20CONC01 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 DE LA PLAGE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de prolonger le contrat pour une période d'exploitation supplémentaire d'un an afin de faire coïncider la date de fin de ce contrat avec le terme du contrat de concession de service du restaurant situé en arrière de plage jusqu'au 28 octobre 2024.

On n'avait pas les mêmes dates entre l'exploitation du restaurant et la plage qui est devant, l'idée est donc de les mettre exactement aux mêmes dates.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Cécile MUSCHOTTI.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Actualisation du tableau des effectifs permanents.

**N° 23/06/034 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de la mise à jour et d'une actualisation pour tenir compte du déroulement de carrière des agents (avancements de grade et promotions internes) et des besoins spécifiques au sein du conservatoire de notre Métropole.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2022.

**N° 23/06/035 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2022**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le montant des acquisitions s'élève à 25 101 065,90 €.

Le montant des cessions s'élève à 1 427 000 € et l'on doit donner le montant total des mouvements qui s'élève à 26 528 065,90 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Ces chiffres importants étant dus à l'acquisition de Chalucet.

Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ? Contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Cécile MUSCHOTTI.**

*(Il est pris acte).*

Je vous remercie.

Modification des Procès-verbaux de transfert à la Métropole des biens appartenant à la ville de La Crau. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/036 MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA CRAU**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsque nous avons acté la signature des procès-verbaux de transfert de compétence des communes membres, s'agissant de la ville de la Crau il y avait quelques erreurs dans les procès-verbaux que nous rectifions avec cette délibération.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est une régularisation. Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Convention d'objectifs entre la Métropole et l'Opéra. Monsieur Vialatte.

*Monsieur Yann TAINGUY sort de la salle.*

**N° 23/06/037 CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'EPCC OPERA TPM – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. VIALATTE**.- Monsieur le Président, il s'agit, dans le cadre de notre convention d'objectifs, d'attribuer à l'Opéra une subvention pour l'année 2023 de 8 020 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Vous savez que l'Opéra est fermé pour deux ans, sauf erreur, mais que l'on va avoir un Opéra itinérant et il semble que cela puisse être une réussite à Châteauvallon, Liberté, le Zénith, Neptune, etc.

Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Jean-David MARION.**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**Monsieur Yann TAINGUY.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*Monsieur Yann TAINGUY reprend sa place.*

Rapport annuel de la commission intercommunale Accessibilité.  
Monsieur Cheikh Mansour.

**N° 23/06/038 RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION  
INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2021**

**M. MANSOUR.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le rapport annuel d'accessibilité 2021 recense l'ensemble des actions menées par la Métropole afin de prévenir toutes formes d'exclusion.

Dans le domaine de l'inclusion des publics en situation de handicap, la Métropole est à l'initiative d'une politique dynamique et volontariste visant à favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables à l'échelle de son territoire.

Le présent rapport vise à se conformer aux obligations issues de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé de prendre acte de la présentation du rapport annuel de la Commission intercommunale d'Accessibilité 2021.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? On prend acte de la présentation.

Je vous remercie.

Parc privé. Monsieur Masson.

**N° 23/06/039 PARC PRIVÉ - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/06/152 DU 28 JUIN 2022 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N°1 MODIFIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MASSON**.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'annuler et de remplacer la délibération du 28 juin 2022 pour une insertion de détail qui consiste à permettre la signature électronique des documents.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Avenant à la convention de transfert de compétences entre le Département et la Métropole.

**M. MASSON**.- Monsieur le Président, cette délibération a un impact financier faible, mais elle a un impact sur le Conseil départemental, aussi je suggère que les conseillers départementaux se déportent, par mesure de précaution.

**M. LE PRESIDENT**.- Il faut appliquer le principe de précaution maximum. Cela devient un peu compliqué, d'ailleurs si un jour on l'applique complètement, il n'y aura plus personne dans l'hémicycle ! Cela devient très compliqué, puisque toutes décisions que nous prenons a des retombées sur chacune de nos communes. Vous êtes d'accord avec ce principe général ? Nous sommes donc en conflit d'intérêts permanent, puisque quand nous votons la délibération métropolitaine nous avons une retombée particulière. C'est compliqué.

*Sortie de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux :*

*Mesdames Nathalie BICAIS, Josée MASSI, Valérie MONDONE et Messieurs Thierry ALBERTINI, Francis ROUX, Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Christian SIMON, Laurent BONNET, Christophe MORENO.*

Monsieur Musso.

**N° 23/06/040 AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA METROPOLE TPM - PROLONGATION DE LA DUREE TRANSITOIRE DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL INFORMATIQUE GENESIS POUR LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENDE (FSL) ET LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'une convention ; aujourd'hui, on vous propose un avenant avec le Département pour prolonger d'une année la durée transitoire de mise à disposition par le Département en faveur de la Métropole de l'outil informatique Genesis au titre des prestations FSL et FAJ, d'ajouter de nouveaux services et d'informer de la modification des règlements intérieurs, pour une durée d'un an.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 14**

**Mesdames Nathalie BICAIS, Véronique BERNARDINI, Sylvie LAPORTE, Amandine LAYEC, Josée MASSI, Valérie MONDONE, et Messieurs Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Laurent BONNET, Arnaud LATIL, Jean-Louis MASSON, Christophe MORENO, Francis ROUX, Christian SIMON.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté et l'on peut faire rentrer nos amis.

*Retour de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux : Mesdames Nathalie BICAIS, Josée MASSI, Valérie MONDONE et Messieurs Thierry ALBERTINI, Francis ROUX, Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Christian SIMON, Laurent BONNET, Christophe MORENO.*

La délibération suivante est une convention de versement des aides par l'Agence de l'Eau au délégataire du service d'eau potable. Monsieur Albertini.

**N° 23/06/041 CONVENTION DE VERSEMENT DES AIDES ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE AU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE**

**M. ALBERTINI**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable confiés à la Métropole par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, délégataire eau potable du secteur Centre.

La Métropole demande à l'Agence de l'Eau le versement direct à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone des aides susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à signer la convention de versement des aides entre la Métropole et l'Agence de l'Eau.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

L'adoption des statuts de la Régie métropolitaine de l'Eau au 1<sup>er</sup> janvier.

**N° 23/06/042 ADOPTION DES STATUTS DE LA REGIE METROPOLITAINE DE L'EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**M. ALBERTINI**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole exerce depuis 2018 l'ensemble des compétences prévues à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la compétence Eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Suite à la création d'un budget annexe Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et à l'adoption du principe de dissolution des trois budgets annexes Eau potable, la Métropole doit constituer une régie.

La Métropole a opté pour la constitution d'une régie unique dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public de l'eau.



La dotation initiale est constituée par le transfert de l'actif et du passif des trois budgets annexes « DSP Eau », « Eau Six-Fours », « Eau La Garde » dissouts au 31 décembre 2022.

Il convient d'adopter les statuts de la Régie métropolitaine de l'Eau et d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT**.- Des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 2**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO,**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Avenant n° 1, contrat de fourniture traitée par la Société du Canal de Provence à La Seyne-sur-Mer. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/043 AVENANT N°1 - CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU TRAITÉE PAR LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE A LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de passer un avenant afin de faire bénéficier la commune de La Seyne-sur-Mer d'un tarif préférentiel de l'eau fournie par la Société du Canal de Provence, et ce pour l'année 2023.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'eau potable sur la commune de Hyères. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/044          PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS**

**M. CAVANNA**.- Le contrat de DSP de l'eau potable de la commune d'Hyères arrive à échéance le 31 décembre 2023, il y a donc lieu de rédiger un protocole de fin de contrat qui permette de constater que les obligations contractuelles de chaque partie ont été respectées.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Même protocole, mais pour la ville de La Crau.

**N° 23/06/045          PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA CRAU**

**M. CAVANNA**.- Voilà, c'est la même chose pour la ville de La Crau.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Merci.

La délibération suivante, c'est la concession sous forme de DSP pour l'exploitation du service de l'eau potable sur le secteur Carqueiranne, Hyères, La Crau. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/046      22DSP03      CONCESSION      SOUS      FORME      DE  
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE  
DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR EST COMPRENANT LES COMMUNES  
DE CARQUEIRANNE, HYERES-LES-PALMIERS ET LA CRAU**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Les trois communes ont été regroupées, ce qui permet des économies d'échelle et d'avoir des tarifs plus intéressants. Deux offres ont été proposées, l'une par Suez, l'autre par Véolia. Ces offres sont relativement similaires, hormis peut-être au bénéfice de Suez sur trois sous-critères tels que :

- l'approvisionnement en eau, la rémunération du concessionnaire et les conditions de financement des travaux consécutifs.

Je le répète, sur le fond et dans l'ensemble, ces offres étaient assez proches. Il vous est proposé de retenir la proposition du candidat Suez.

**M. LE PRESIDENT**.- Observations ? S'il n'y a pas observation, je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO,**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Modification de la délibération concernant l'incorporation d'office de voies privées sur la commune de La Garde. Madame Bicaïs.

**N° 23/06/047      MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/02/15 DU  
CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 FEVRIER 2022 - INCORPORATION  
D'OFFICE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION  
PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LA GARDE**

**Mme BICAIS**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, par délibération, le Conseil métropolitain actait la reprise du dossier d'incorporation d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique, initié par la ville de La Garde en 2010.

Cette procédure d'incorporation implique un acte de dépôt des pièces au Service de la publicité foncière, dont la rédaction a été confiée au notaire historique de ce dossier.

La rédaction n'ayant pas avancé et un marché de prestations foncières pour la rédaction des actes administratifs ayant été attribué entre temps, il est proposé de dessaisir le notaire et d'autoriser en lieu et place la rédaction des actes de dépôt en la forme administrative, via le marché de prestations foncières désormais mobilisable.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 1**

**Monsieur Olivier CHARLOIS.**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Cécile MUSCHOTTI.**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Avenant au contrat de concession avec Enedis et EDF. Madame Bicaïs.

**N° 23/06/048 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE – 2024-2028 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

*(Sortie de M. Amaury Charreton)*

**Mme BICAIS**.- Les villes de Hyères, Toulon et La Garde avaient respectivement conclu avec Enedis et EDF SA les 7 mars 2001 pour 20 ans, le 6 septembre 2016 pour 20 ans et le 9 novembre 2016 pour 30 ans des conventions de concession pour le service public d'attribution et de distribution d'énergie électrique sur leurs territoires communaux respectifs.

Lors du transfert de la compétence énergie des communes vers la Métropole en 2018, TPM a regroupé ces trois périmètres communaux dans un contrat unique signé en 2019 comprenant pour la première fois :

- un Schéma directeur des investissements portant sur la durée totale du nouveau contrat,
- un Plan pluriannuel d'investissement ajusté tous les cinq ans.

Faisant suite au bilan du premier PPI 2019-2023, il est proposé de signer un avenant n° 1 au contrat précisant le second PPI 2024-2028.

Cet avenant n° 1 se traduit par la poursuite des investissements en augmentant le budget apporté par Enedis de 6,6 M€ à 7,3 M€, soit une augmentation de 10,6 %.

La part cofinancée par la Métropole au titre de la convention d'aménagement esthétique des réseaux reste inchangée à hauteur de 3 M€.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur Amaury CHARRETON,**

**Monsieur Yannick CHENEVARD.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur Charreton peut revenir.

*(Retour dans l'hémicycle de M. Charreton)*

Ville d'Ollioules, l'approbation de la modification n° 2 du PLU. Madame Bicaïs.

**N° 23/06/049 VILLE D'OLLIOULES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAÏS**.- La modification n° 2 du PLU d'Ollioules porte sur des corrections et des adaptations du PLU, notamment :

- l'adaptation des dispositions réglementaires,
- des compléments apportés au lexique,
- la création d'une fiche patrimoine végétal complémentaire,
- l'adaptation ponctuelle de limites de zones,
- la réduction de certains emplacements réservés,
- et des corrections d'erreurs matérielles.

La procédure a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale qui a décidé de ne pas soumettre la procédure à l'évaluation environnementale.

Le projet de modification a été notifié aux personnes publiques associées le 12 octobre 2022. L'enquête publique qui s'est déroulée du 31 janvier 2023 au 2 mars 2023 a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 28 mars 2023.

Suite aux retours des personnes publiques associées et aux observations faites pendant l'enquête publique, le projet de modification va être modifié à la marge, conformément au mémoire en réponse de la Métropole du 20 mars 2023.

Il est donc proposé d'approuver la modification n° 2 du PLU de la ville d'Ollioules.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc approuvé.

Ville de La Garde, approbation de la modification n° 1 du PLU.

### **N° 23/06/050 VILLE DE LA GARDE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS**.- La modification n° 1 du PLU de La Garde porte sur l'adaptation de certaines dispositions réglementaires ainsi que des compléments et des précisions en vue d'une meilleure application du document d'urbanisme.

La procédure a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale qui a décidé de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Le projet de modification a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 28 septembre 2022. L'enquête publique qui s'est déroulée du 9 janvier 2023 au 10 février 2023 a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 9 mars 2023.

Suite aux retours des PPA et des observations faites dans le cadre de l'enquête publique, certaines modifications ont été apportées au projet de modification.

Il est donc proposé d'approuver la modification n° 1 du PLU de la ville de La Garde.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 1**

**Monsieur Olivier CHARLOIS.**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY.**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc approuvé.

Ville d'Hyères-les-Palmiers, bilan de la concertation pour une modification du PLU.

**N° 23/06/051 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - BILAN DE LA  
CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**Mme BICAIS**.- Merci, Monsieur le Président.

La présente procédure de modification n° 4 du PLU a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU « secteur gare ».

La commune d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée prévoient la création d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare, intégrant une gare de bus et sa billetterie ainsi qu'un parking relais.

Le projet intègre également une opération de logements collectifs ainsi qu'une résidence « Seniors » sur l'ancien site Enedis.

La délibération du Conseil métropolitain en date du 29 septembre 2022 a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. Cette dernière a été ouverte du 11 octobre 2022 au 12 novembre 2022. Elle a permis à l'ensemble de la population de prendre connaissance du projet et de faire ses remarques.

Le bilan de cette phase de concertation fait apparaître le besoin de faire évoluer le dossier pour prendre en compte la remarque consignée. Il s'agit de présenter et de faire le bilan de cette concertation.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie. Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Chantal PORTUESE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc approuvé.

Je demande, s'ils l'acceptent, à Mme Pasquali-Cerny, M. Chouquet, M. Moreno, Mme Turbatte, Mme Mondone et Mme Pin de prendre la précaution de sortir, puisque l'on va parler de VAD.

La délibération 52, en effet, porte sur la concession de renouvellement centre-ville et quartier de la gare, l'avenant n° 4 à cette convention, ville d'Hyères-les-Palmiers.

**N° 23/06/052 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - CONCESSION  
RENOUVELLEMENT CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE -  
CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°4 - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

*Sortie de Madame PASQUALI-CERNY, Monsieur CHOUQUET, Monsieur MORENO, Madame TURBATTE, Madame MONDONE et Madame PIN.*

**Mme BICAIS**.- Merci, Monsieur le Président.

La ville d'Hyères a confié à Var Aménagement Développement le renouvellement urbain de son centre-ville, de son centre historique et du quartier de la gare, dans le cadre d'une concession d'aménagement courant de 2018 à 2028. Conformément à l'article 19 du traité de concession, la société VHD présente chaque année son Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité, le CRAC.

Dans le cadre du transfert des compétences en matière d'habitat et d'espaces publics, une convention de gestion relative à la concession d'aménagement a été signée entre la ville d'Hyères et la Métropole en 2019. Conformément à cette convention, un projet d'avenant a été adressé par la Ville à la Métropole TPM pour prendre en compte les évolutions du programme, du planning et des enveloppes financières.

Le CRAC 2022 portant sur l'exercice 2021 a été approuvé par le Conseil municipal de Hyères-les-Palmiers en date du 16 décembre 2022. Ce document rend compte des actions réalisées en 2021 et actualise les prévisions opérationnelles et financières de la concession comme suit :



- 2022, actualisation au vu des éléments du CRAC 2022 :
  - o participation de la Métropole TPM à l'équilibre global de l'opération 552 000 € hors taxe, c'est inchangé ;
  - o participation de la Métropole TPM aux travaux et aménagements publics métropolitains : 1 350 000 € hors taxe, soit 1 620 000 € TTC.
  
- 2023, prévisions au vu des éléments du CRAC 2022 :
  - o participation de la Métropole TPM à l'équilibre global de l'opération 560 000 €
  - o participation de la Métropole TPM aux travaux et aménagements publics métropolitains 2 650 000 €, soit 3 180 000 € TTC.

Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n° 4 à la convention de gestion tripartite pour valider les évolutions à apporter au sein du Programme pluriannuel d'investissement de la Métropole, et acter le montant du remboursement à la ville pour l'année en cours, soit 3 210 000 € hors taxe.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ?

Je rappelle simplement que plusieurs villes, et la ville d'Hyères, par exemple, sont liées à VAD par une convention de longue période qui dure dix ans, avec des prévisions moyennes qui sont faites chaque année dès le départ ; et puis il y a des fluctuations parce que, d'une part VAD a des recettes, par exemple, de revente de patrimoine foncier ou immobilier qu'il a pu acquérir ou qu'il peut détenir, et d'autre part il y a des travaux qui viennent à échéance telle année et qui n'étaient pas mobilisables l'année d'avant : par exemple en 2023, il y a les travaux principaux de l'avenue Gambetta et du centre-ville d'Hyères qui viennent à échéance et c'est pourquoi il y a des fluctuations.

Ce qui est important, c'est que sur la durée, il y ait ces compensations et que l'on tienne la totalité du contrat. Il ne faut donc pas trop s'étonner des fluctuations que l'on peut connaître d'une année sur l'autre, parce que la vie économique n'est pas totalement linéaire.

Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Olivier CHARLOIS.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 8**

**Madame Josy CHAMBON, Monsieur Franck CHOUQUET,**

**Madame Amandine LAYEC, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Virginie PIN, Madame Magali TURBATTE.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Peuvent rentrer, sans avoir pris part au vote, les administrateurs de VAD.

*Madame PASQUALI-CERNY, Monsieur CHOUQUET, Monsieur MORENO, Madame TURBATTE, Madame MONDONE et Madame PIN entrent dans la salle.*

La délibération suivante, c'est la modification du plan d'organisation, de surveillance et de secours des piscines de la Base Nature et Sport du Vallon du Soleil de TPM.

**N° 23/06/053            MODIFICATIONS DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS DES PISCINES DE LA BASE NATURE ET SPORT DU VALLON DU SOLEIL DE TPM**

**M. LE PRESIDENT**.- Cette base nature est un équipement d'intérêt communautaire depuis son transfert le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle est équipée de piscines et, afin de garantir l'intérêt général, le bon ordre, la tranquillité et la sécurité de tous, il convient de mettre à jour le Plan d'organisation de Surveillance et de Secours (POSS) des piscines.

Je parle au nom d'Arnaud Latil et je mets aux voix pour que ce Plan soit mis en place. Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Approbation du bilan de concertation pour la réalisation d'un projet de transport en commun en site propre, bus à haut niveau de service. Madame Geneviève Levy.

**N°23/06/054 APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA METROPOLE TPM**

**Mme LEVY**.- Merci, Monsieur le Président.

Une concertation publique a eu lieu du 15 septembre 2021 au 31 janvier 2022, avec une réunion publique organisée dans chacune des communes concernées, ainsi qu'une concertation publique complémentaire du 5 décembre 2022 au 31 janvier 2023, avec enfin une réunion publique organisée à Ollioules le 9 décembre 2022.

Les contributions issues de la concertation complémentaire ont permis de confirmer l'intérêt du public sur la modification du tracé à l'ouest en deux branches :

- l'une vers le technopôle de la mer à Ollioules,
- l'autre vers La Seyne-sur-Mer via Berthe.

Il est proposé d'approuver le bilan de concertation complémentaire pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service et ce bilan sera rendu public et disponible en téléchargement sur le site internet de la Métropole.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup.

Nous avons une demande d'observation, Monsieur Leroy.

**M. LEROY**.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Je repose la question que j'avais posée la dernière fois pour savoir de quelle manière vous vouliez faire évoluer la politique transport. Je n'ai pas pu la poser tout à l'heure parce que vous étiez sorti, la dernière fois j'avais été interrompu, j'aimerais bien avoir votre opinion sur « comment développer les transports publics pour que ça aille plus vite », pour accélérer un peu cette traversée de Toulon qui n'a effectivement que 17 voies quand on compte le tunnel pour les voitures, 2 voies pour les bus, 1 voie pour les vélos. Cela ne suffit pas.

On n'a pas plus de voies, donc on ne peut pas faire passer plus de voitures qu'il y en a actuellement, il faut donc développer le transport rapide en site propre et je voulais voir de quelle manière, vous, vous avez envie d'accélérer ce mouvement qui traîne depuis très longtemps.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est à moi que vous posez la question ? Ecoutez, c'est gentil de me prêter des compétences que je n'ai pas ; en ces matières, je fais toujours confiance aux experts ou aux spécialistes, et nous avons à TPM les personnes compétentes.

On sait la difficulté qu'il y a dans une ville qui est contrainte par ses deux bornes, maritime et montagnaise, le Mont Faron, de trouver des solutions. Je crois que l'on est bien avancé sur le sujet, mais on ne va pas modifier le périmètre de la ville ni la largeur des voies. On est sur un dispositif qui a été arrêté, qui a été

réfléchi, qui aujourd'hui est en phase quasi opérationnelle, qui se fera par étapes, je crois qu'il faut l'avoir bien présent à l'esprit, parce que ceux qui pourraient penser que du jour au lendemain, on va avoir un système de transport moderne et évolué, totalement rénové sur l'ensemble du périmètre et notamment sur la ville de Toulon se trompent. Il faudra des étapes, il faudra choisir, si ce n'est déjà fait, quelle étape doit être définie de façon prioritaire, et c'est Madame le Maire de Toulon qui aura l'essentiel de la décision sur le sujet et de la proposition.

Pour le reste, je ne peux que, comme vous, demander à nos services, au bureau d'études et à toutes les personnes qui interviennent de faire au maximum diligence, mais jamais vous ne me verrez prendre la place de quiconque en la matière. Ce n'est pas un débat d'experts sur les transports que l'on peut avoir ici, de mon point de vue, puisqu'un choix a été arrêté. Maintenant qu'il soit réalisé dans les meilleurs délais et que le maximum d'activisme, si j'ose dire, soit diligenté sur le sujet, ça, vous pouvez me faire confiance.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Monsieur Navarranne a une autre observation.

**M. NAVARRANNE.**- Merci, pas tout à fait les mêmes. 25 ans ; cela fait 25 ans qu'il y a une réflexion et qu'il y a des votes, d'abord uniquement dans nos communes, puis depuis 2002 dans le regroupement de communes qui est Toulon Provence Méditerranée sur un grand mode de transport suffisant pour pouvoir transporter une Agglomération, maintenant Métropole de plus de 450 000 habitants. Enfin, avec cette délibération, on devrait en arriver à l'exécution du projet BHNS. Il n'est pas suffisant ; on a eu beaucoup de débats, je ne vais pas le rouvrir aujourd'hui. Vous avez placé votre Présidence dans celle de la continuité, donc on a compris que ce sera uniquement ce BHNS qui sera fait.

Notre intervention se bornera à parler de la concertation. Pendant trop longtemps, on a écarté un peu trop facilement d'un revers de la main ce qui était les revendications très légitimes d'un certain nombre d'habitants ou de professionnels ou de paysans de ce territoire. Cette concertation a fait l'effet un peu d'une bombe quand enfin il a été reconnu que les vieilles revendications, notamment du côté d'Ollioules, étaient enfin entendues. Pendant trop longtemps, elles ont été encore une fois écartées, de manière je dirais presque brutale, et il a fallu la mobilisation des Associations et il a fallu la mobilisation d'un certain nombre de militants politiques, pas forcément de notre bord d'ailleurs, pour en arriver à cette belle concertation, pour une fois, et celle-ci, encore une fois même si le mode de transport à nos yeux ne sera pas suffisant, permet enfin, espérons-le, de se lancer dans un mode de transport alternatif aux simples bus que nous avons, qui était déjà un engagement important.

Espérons, alors que l'on a connu le plus long tunnel, alors pas du tout en termes de distance, mais en termes de travaux, le plus long tunnel de France, espérons qu'enfin ce mode de transport, même un peu sous-dimensionné, puisse enfin voir le jour. En tout cas, cette concertation est pour une fois à saluer, c'est ce sur quoi nous délibérerons aujourd'hui avec nos voix. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie de ce satisfecit. Les choses prennent souvent trop de temps. Vous savez, il n'y a pas de sujet aujourd'hui important dans une commune et *a fortiori* dans une métropole, de sujets importants qui puissent être réalisés en moins de trois mandats. Il fut un temps où l'on disait : « Il faut au moins un mandat », puis on a dit : « Il faut au moins deux mandats », aujourd'hui, l'accumulation des normes, souvent nécessaires mais parfois contradictoires, des aléas, des recours, de l'obligation de jouer une sécurité maximale font qu'il faut beaucoup de temps.

Là, cela s'est doublé d'un débat politique avec la noblesse des débats politiques. Aujourd'hui, nous sommes en voie d'aboutissement. Une nouvelle DSP prévoit une augmentation d'ailleurs du modèle de la part modale de ce transport, plus de 15 % de kilomètres bus, bateaux-bus et une augmentation du nombre de personnes jusqu'à 40 millions transportées : je crois qu'il y a une volonté forte en la matière.

J'aimerais aussi que l'on ait une vision plus globale du transport et que l'on n'oublie pas des communes qui sont aux extrémités, comme Hyères ou comme peut l'être Six-Fours-les-Plages. Pour Hyères, je ne m'en inquiète pas démesurément pour une raison simple, c'est qu'il n'y a pas que le bus ou que le métro éventuellement ; nous avons entre la gare de Toulon et la gare d'Hyères, tous les quarts d'heure, un train qui passe et donc l'essentiel pour la ville d'Hyères par exemple, ce n'est pas du tout, de mon point de vue, de se battre pour dire : « Nous aussi on veut un BHNS », pour quoi faire, dès lors que l'on a ce moyen de transport tout à fait privilégié ? En revanche, il faut un pôle d'échanges multimodal pour concentrer vers la gare l'ensemble de ceux qui auront besoin du moyen ferroviaire. C'est donc une stratégie d'ensemble qu'il faut mener et qui, je crois, est menée. Elle a pris du temps, mais au moment où elle vient sur les fonts baptismaux, je suis heureux que vous la parrainiez.

Je mets donc aux voix l'approbation du bilan de concertation : qui est pour ? Abstention ? Opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Jean-David MARION.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Une convention quadripartite entre la Métropole, le Ministère des Armées, Naval Group et le délégataire du réseau de transport terrestre et maritime pour les transports des voyageurs de la base de défense de Toulon. Madame Levy.

**N°23/06/055 CONVENTION QUADRIPARTITE N° 9 ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 AU 31 JANVIER 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme LEVY.**- Merci, Monsieur le Président.

La Base de Défense souhaite que l'offre de desserte de la base navale soit modifiée, notamment pour prendre en compte la période d'entretien du porte-avions Charles-de-Gaulle et d'améliorer l'offre de transport par la desserte maritime du Quai d'honneur par la ligne maritime 8M.

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention avec la société RD TPM (nouveau délégataire du réseau Mistral) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 janvier 2024, afin de garantir l'efficacité des services proposés.

Le coût de cette expérimentation, évalué à 418 624,62 € hors taxes, est à la charge à la fois de la Marine nationale et de Naval Group au titre des services internes à la base.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Je suppose que, compte tenu du financement, il n'y a pas d'observations particulières. Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour et je voulais vous remercier pour la qualité des débats en ma présence et surtout en mon absence. Merci beaucoup.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 25.*

**M. le Président de la Métropole  
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance  
Béatrice VEYRAT-MASSON**